

En revanche, la politique canadienne à l'égard de la Pologne était plus engagée et plus dynamique. Le sort du gouvernement communiste modérément nationaliste de la Pologne prenait encore plus d'importance en raison de l'intervention de l'Union soviétique en Hongrie. À la fin de novembre 1956, M. Léger a fait remarquer : « Si les Polonais réussissent à acquérir et à conserver une certaine indépendance dans leurs affaires intérieures, ce succès déterminera la politique soviétique en Europe de l'Est. » M. Pearson était d'accord avec lui, et le Canada a entrepris de « faire cesser lentement la dépendance de la Pologne à l'égard de Moscou ». [Document 569] Les diplomates canadiens ont essayé de normaliser les relations avec la Pologne, de résoudre le différend de longue date concernant les trésors d'art polonais et de soutenir l'économie polonaise en lui offrant une aide financière dont elle avait grandement besoin.

Comme la guerre froide se poursuivait, les questions de défense et de sécurité ont continué de jouer un rôle prépondérant dans les relations entre le Canada et les États-Unis. En 1956-1957, on a observé une nette aggravation des tensions entre les approches nationales et continentales à l'égard de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Ce dossier constituait déjà un sujet important, examiné dans le volume 21. En janvier 1956, Ottawa a appris que Washington désirait obtenir l'autorisation de déployer des armes nucléaires au Canada. Un mois plus tard, les chefs d'état-major combinés des États-Unis ont demandé au gouvernement canadien ce qu'il pensait de la possibilité d'intégrer complètement les systèmes de défense aérienne des deux pays. Le général Charles Foulkes, chef de l'état-major interarmes, désirait vivement acquiescer à la demande des Américains, alors que les dirigeants du ministère des Affaires extérieures étaient plus prudents. L'ambassadeur du Canada à Washington, Arnold Heeney, faisait part de ces préoccupations : « Si les chefs d'état-major américains et canadiens s'entendaient sur l'intégration du contrôle opérationnel de nos systèmes de défense aérienne et sur le déploiement d'unités nucléaires américaines au Canada, je me demande si le gouvernement serait aussi libre qu'il devrait l'être pour prendre des décisions bien fondées. » [Document 22]

Le débat entre diplomates et militaires s'est poursuivi de façon latente au cours de l'été et de l'automne 1956 avant que le Cabinet ne consente à contrecœur au déploiement d'armes nucléaires américaines assorti des garanties voulues. Le ministère des Affaires extérieures insistait aussi sur la nécessité de maintenir la position canadienne au sein de tout système intégré de défense continentale. M. Léger avançait ces arguments : « La géographie et notre volonté de collaborer efficacement aux efforts communs de défense continentale nous confèrent un droit spécial d'exiger des consultations plus poussées. » [Document 46] Le Ministère voulait également profiter de l'intérêt que les Américains portaient à la défense continentale pour préciser les obligations qui incombaient à Washington de consulter son allié de plus petite taille et, en fin de compte, il a contraint le ministère de la Défense nationale à adopter cette position en février 1957. [Document 47] Le compromis a duré tout le printemps, mais après la défaite électorale subie par le gouvernement en juin, le Cabinet à refusé d'agir et laissé au nouveau ministère le soin d'examiner ce dossier. [Document 51]

La présence militaire croissante des Américains au Canada éveillait de plus en plus la méfiance des ministres. L'un d'eux a signalé au Cabinet qu'« il était regrettable que de plus en plus de troupes américaines soient stationnées dans des bases situées sur le